AR Prefecture
005-240500439-20240213-2024_10-DE
Reçu le 19/02/2024
Publié le 19/02/2024

BRIANÇONNAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil Communautaire du 13 février 2024

Délibération n°2024-10

Thème : Commande Publique

Objet : Signature du marché d'études relatif à l'accompagnement au transfert de la compétence Eau Potable

Pôle : Ressources

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 26

Nombre de pouvoirs : 7

Le 13 février 2024 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 7 février 2024, en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Étaient présents :
Arnaud MURGIA, Catherine VALDENAIRE, Eric PEYTHIEU, Richard NUSSBAUM, Jean-Marc CHIAPPONI, André MARTIN, Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANCOIS, Thomas SCHWARZ, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Guy HERMITTE, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON

Étaient représentés :
Claire BARNEOUD donnant pouvoir à Marine MICHEL,
Emilie DESMOULINS GENOUX donnant pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI,
Christian JULLIEN donnant pouvoir à André MARTIN,
Annie ASTIER-CONVERSET donnant pouvoir à Muriel PAYAN,
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM,
Claudine CHRETIEN donnant pouvoir à Thierry AIMARD,
Nicolas GALLIANO donnant pouvoir à Catherine BLANCHARD

Absents excusés :
Francine DAERDEN, Gabriel LEON, Patricia ARNAUD

Secrétaire de séance :
Marine MICHEL

AR Prefecture

005-240500439-20240213-2024_10-DE
Reçu le 19/02/2024
Publié le 19/02/2024

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1414-1, L.1414-2 et L. 5211-1 ;

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2124-1 et L. 2131-1 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 05-2022-12.19.00001 du 19 décembre 2022 modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020-48 du 24 juillet 2020 donnant délégation au Président pour signer les marchés de fournitures et de services dans la limite du montant maximal fixé pour la passation des marchés en procédure adaptée lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'avis favorable du Bureau Exécutif du 1er février 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission Ressources du 6 février 2024 ;

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 février 2024 ;

CONSIDERANT la consultation lancée sous forme de procédure formalisée le 4 décembre 2023, conformément aux articles L. 2124-1 et suivants du Code de la commande publique pour les prestations intellectuelles concernant l'étude relative à l'accompagnement au transfert de la compétence Eau Potable ;

CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires ont été portés au budget 2024 et suivants de la Communauté de Communes du Briançonnais

<u>Le Conseil Communautaire à l'unanimité</u> :

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché d'études relatif à l'accompagnement au transfert de la compétence Eau Potable avec le groupement d'entreprises CALIA CONSEIL / SETEC HYDRATEC / CABINET LANDOT dont le mandataire est la SAS CALIA CONSEIL domiciliée 24 rue Michal, 75013 Paris pour un montant forfaitaire de 132 781,50 € HT soit 159 337,80 € TTC (prestation supplémentaire et tranche optionnelle incluses), et un prix unitaire de 1.350,00 € HT (ou 1.620,00 € TTC) pour une réunion supplémentaire en présentiel et 600,00 € HT (720 € TTC) pour une réunion supplémentaire en distanciel (maximum 5 réunions) ;

AR Prefecture

005-240500439-20240213-2024_10-DE
Reçu le 19/02/2024
Publié le 19/02/2024

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS
R.F.
Département des Hautes-Alpes

Date de publication : 19 FEV. 2024
Date de Transmission en Préfecture : 19 FEV. 2024
Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

AR Prefecture
005-240500439-20240213-2024_10-DE
Reçu le 19/02/2024
Publié le 19/02/2024

BRIANÇONNAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION d'APPEL D'OFFRES (CAO) du jeudi 08 février 2024 à 16h00

ORDRE DU JOUR DE LA CAO

- Point n°1 : Émettre un avis sur le marché d'étude préalable au transfert de la compétence eau potable (C2023-PI-23 CCB).

COMPOSITION DE LA CAO

Lors de sa réunion en date du jeudi 08 février 2024, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) était composée comme suit :

Membres à voix délibérative :

Nom	Qualité	Présent	Excusé	Absent
Arnaud MURGIA	Président Membre de droit	X		
Jean Marc CHIAPPONI	Membre titulaire	X		
Olivier FONS	Membre titulaire	X		
Éric PEYTHIEU	Membre titulaire		X	
Jean-Pierre PIC	Membre titulaire	X		
Sébastien FINE	Membre titulaire	X		
Richard NUSSBAUM	Membre suppléant			
Marine MICHEL	Membre suppléant			
Thierry AIMARD	Membre suppléant			
Pierre LEROY	Membre suppléant			
Catherine VALDENAIRE	Membre suppléant			

Lors de sa séance du jeudi 08 février 2024, le quorum été atteint : la CAO a pu valablement délibérer.

→ Point n°1 : Émettre un avis sur le marché d'étude préalable au transfert de la compétence eau potable

AR Prefecture
005-240500439-20240213-2024_10-DE
Reçu le 19/02/2024
Publié le 19/02/2024

OBJET ET DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

- Date d'envoi avis appel à concurrence :
  - JOUE avis n°2023/S 237-743465 publié le 08/12/2023
  - JOUE avis rectificatif n°2023/S 248-785540 modification de la DLRO publié le 26/12/2023
  - BOAMP avis n°23-168860 publié le 04/12/2023
  - BOAMP avis rectificatif modification de la DLRO n°23-178015 publié le 26/12/2023
  - Profil acheteur avis n°4024435-2 publié le 04/12/2023
  - Profil acheteur avis rectificatif modification de la DLRO n°4029540 publié le 21/12/2023
- Date limite de réception des offres : prévue initialement le 08/01/2024 à 12h00, reportée au 22/01/2024 à 12h00.
- Nombre de dépôts reçus et figurant sur le registre du profil acheteur (registre dépôts en annexe) : 5

N° d'ordre d'arrivée du pli	Nom commercial du candidat
1	ALTEREO
2	FINANCE CONSULT
3	CALIA CONSEIL SAS
4	KPMG ADVISORY SAS
5	A PROPOS

OUVERTURE DES PLIS

Pli(s) reçu(s) hors délai et/ou rejeté (s) :
Néant.

DESCRIPTION DES CANDIDATURES ET OFFRES REÇUES

Les candidats ont fourni les pièces demandées dans les documents de consultation.
Les candidatures et les offres sont recevables, conformément à l'article 7.3 du règlement de la présente consultation.

ÉLIMINATION DES OFFRES

Les offres sont recevables.

ÉCHANGES

Néant.

DÉCISION D'ATTRIBUTION DES OFFRES

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres décide, à l'unanimité :

⇨ **de suivre la proposition du rapport d'analyse des offres, et d'attribuer le marché au groupement d'entreprises CALIA CONSEIL/SETEC HYDRATEC/CABINET LANDOT** dont le mandataire est la SAS CALIA CONSEIL domiciliée 24 rue Michal, 75013 Paris pour un montant forfaitaire de 132 781,50 € HT soit 159 337,80 € TTC (prestation supplémentaire et tranche optionnelle incluses), et un prix unitaire de 1.350,00 € HT (ou 1.620,00 € TTC) pour une réunion supplémentaire en présentiel et, 600,00 € HT (720 € TTC) pour une réunion supplémentaire en distanciel (maximum 5 réunions).

Résultat des votes :

Pour : 5
Contre : 0
Abstention(s) : 0

AR Prefecture
005-240500439-20240213-2024_10-DE
Reçu le 19/02/2024
Publié le 19/02/2024

Signatures des membres présents à la Commission d'Appel d'Offres du jeudi 08 février 2024 à 16h00

Membres titulaires	
M. Arnaud MURGIA	
M. Jean Marc CHIAPPONI	
M. Éric PEYTHIEU	
M. Olivier FONS	
M. Sébastien FINE	
M. Jean Pierre PIC	
Membres suppléants :	
NUSSBAUM Richard	
MICHEL Marine	
AIMARD Thierry	
LEROY Pierre	
VALDENAIRE Catherine	

AR Prefecture

005-240500439-20240213-2024_10-DE
Reçu le 19/02/2024
Publié le 19/02/2024